

*Eldorado Nucléaire Limitée*

Une fusion entre ces deux sociétés produira une compagnie non seulement viable mais aussi capable de croître et de se développer grâce au regroupement des biens, y compris les réserves, les installations de production et de recherche et le personnel. Le fusionnement des deux sociétés en donnera une nouvelle, de catégorie internationale, qui possède la motivation, la réputation et l'actif propres à lui faire jouer un rôle significatif sur le marché mondial de la production d'uranium. Je le répète, la perspective d'améliorer nos possibilités économiques est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons préféré la voie de la privatisation.

Le gouvernement de la Saskatchewan entrevoit, pour sa part, des avantages similaires à long terme, non seulement pour la SMDC mais aussi pour les citoyens de cette province. Tous les députés comprennent sûrement qu'il ne s'agit pas de vendre des biens qui appartiennent à l'État, mais plutôt de créer une nouvelle société qui jouera un rôle important dans la production et le raffinage de l'uranium à l'échelle mondiale.

[Français]

Les croyances idéologiques de certains de nos opposants ici aujourd'hui les pousseront peut-être à prétendre qu'on ne peut atteindre ces objectifs qu'en continuant d'exercer un contrôle de l'État sur ce nouvel organisme. Je suis convaincue que, durant nos débats sur ce projet de loi, nous entendrons leurs propositions détaillées et toutes les raisons qu'ils pourront alléguer pour maintenir la propriété gouvernementale.

Cependant, madame la Présidente, le genre de pensée myope qui s'accroche à une idéologie au détriment du bon sens ne constitue pas une approche politique qui réussit à convaincre de ce côté-ci de la Chambre. Et notre approche à nous nous a permis de passer de succès en succès durant les trois dernières années.

[Traduction]

Jusqu'ici, le gouvernement a procédé à 13 privatisations. Plus de 23 000 employés qui travaillaient autrefois dans le secteur public font maintenant le même travail mais dans le secteur privé. Plusieurs d'entre eux ont une meilleure situation parce qu'il leur est maintenant permis de prospérer. Il est entendu que ce mécanisme a été aussi très avantageux pour l'économie canadienne. Je vais vous donner quelques exemples pour montrer que les privatisations que nous avons réalisées sont de bon augure pour Eldorado.

En 1986, de Havilland a été vendue à la société Boeing. Les prophètes de malheur que nous avons en face de nous à la Chambre prétendaient que cette fusion était vouée à l'échec. Aujourd'hui, de Havilland offre un plus grand nombre d'emplois, elle a élargi sa clientèle, possède un avenir plus prometteur, crée davantage de produits, fait une meilleure commercialisation, contribue donc beaucoup mieux à l'économie canadienne et, fait plus important encore, ses employés ont une meilleure sécurité d'emploi.

Nous avons également privatisé Fishery Products International, ce qui devrait intéresser au plus haut point mon savant collègue d'en face puisque cette initiative a beaucoup profité aux gens de sa circonscription du Cap-Breton. FPI revêt une importance cruciale pour les pêches de l'Atlantique et l'économie de cette région en général. La société a été privatisée au grand avantage des électeurs de mon vis-à-vis. De très nombreux députés s'accordent à dire que l'offre publique de vente a

remporté un franc succès parmi la population, surtout dans le Canada atlantique.

Je pourrais mentionner les 11 autres privatisations, mais ces deux exemples suffiront à en illustrer la réussite. Je garde les autres en réserve.

Ces privatisations ont été avantageuses pour l'économie canadienne et prouvent que l'aliénation des biens de la Couronne est raisonnable quand les circonstances s'y prêtent, car elles donnent une nouvelle impulsion à l'économie, créant des emplois et rendant le Canada plus concurrentiel sur le marché mondial où un nombre croissant de défis doivent être relevés.

Permettez-moi de fournir des précisions au sujet de ce projet, car les Canadiens se rendront compte que nous respectons également notre troisième condition pour une privatisation fructueuse, soit l'accroissement des avantages qu'en obtiennent les Canadiens. Tout d'abord, nous voulons que des Canadiens conservent la mainmise sur cette nouvelle société dynamique. Voilà pourquoi l'article 5 impose des restrictions sur l'émission, le transfert et la propriété de titres donnant le droit de vote dans la nouvelle entreprise. L'article 5 stipule tout d'abord qu'exception faite des actionnaires fondateurs, c'est-à-dire les deux gouvernements, aucun actionnaire ne pourra posséder plus de 25 p. 100 des actions donnant droit de vote. En deuxième lieu, aucun non-résident ne pourra posséder plus que cinq pour cent des actions donnant droit de vote. Lors du dépouillement des votes à une réunion des actionnaires, ceux des non-résidents seront limités à 20 p. 100. En somme, les étrangers ne peuvent accumuler au maximum que 20 p. 100 des votes. Ces dispositions nous assureront que la nouvelle société continuera à être dominée par des Canadiens et qu'elle servira à raffermir l'économie canadienne.

Aux termes de l'accord, initialement 38,5 p. 100 de la nouvelle société appartiendra au Canada et 61,5 p. 100 à la Saskatchewan. Ce partage est fondé sur les évaluations des apports futurs et de la rentabilité des deux exploitations actuelles par des conseillers financiers indépendants. Le partage recommandé de la propriété représente le fondement d'une proposition d'affaire attrayante qui sera avantageuse pour les deux parties ainsi que pour les principaux actionnaires, soit les contribuables des deux gouvernements.

Avec une participation de 38,5 p. 100 dans la nouvelle société, les contribuables canadiens vont obtenir une juste valeur de réalisation pour leurs actions d'Eldorado. Cela est très important. Aux termes de l'accord, la nouvelle société va lancer une émission obligatoire pour rembourser les billets à ordre détenus par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan. Le Canada va recevoir 38,5 p. 100 des recettes de cette émission obligatoire. L'équilibre va s'établir au fur et à mesure que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan vont vendre aux Canadiens leurs actions dans la nouvelle société.

Les recettes anticipées de ces deux transactions, soit l'émission obligatoire et la vente ultérieure des actions, vont servir à payer les intérêts et le capital de la dette actuelle. En outre, la nouvelle société sera imposable, ce qui devrait engendrer d'autres revenus pour le gouvernement, étant donné que la SMDC est exemptée d'impôt fédéral à l'heure actuelle. L'accord établit aussi l'intention des deux gouvernements de déployer des efforts particuliers pour distribuer les actions à un